

COMMISSION NATIONALE RUNNING - CNR PROCES-VERBAL N° 1 / 2020 REUNION DU 14 MARS A PARIS

Présidence	MICHEL HUERTAS
Présents	Patrice BINELLI, Sylvaine BON, Alain FATHER, Jean-Marc GARCIA, Jean-Jacques GODARD, Jean-Claude LEBOULICAUT, Christine MANNEVY, Philippe PELLOIS, Nicolas PIN, Lahcen SALHI, Jean SALOME
Excusés	Jean-Jacques CACHOU, Roland CORGIER, Jean-François DELASALLE, Olivier GUY, Jean-Claude LOUISON, Isabelle MARECHAL, Annette SERGENT-PETIT, Jean-Pierre WATELLE

1. MOT DE BIENVENUE

Michel HUERTAS remercie les membres de la commission pour leur présence et donne les raisons des absences dues principalement à la situation sanitaire actuelle.

Estimant que l'information est nécessaire pour les membres de la CNR, il donne lecture et commente le document récemment reçu du Président de la Fédération donnant des informations sur la politique fédérale, document qu'il estime nécessaire puisqu'un retour sur l'année 2019 est fait avec les résultats sportifs internationaux ainsi que les objectifs 2020.

2. RETOUR SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PASSES

- Cross-country (7 et 8 mars) Montauban (OCC)

La diffusion du livret des règlements running 2020 n'a pu se faire qu'après les départementaux, ce qui a engendré des modes de calcul différents d'un département à l'autre pour les MO dans les équipes.

Aussi, avons-nous rencontré des difficultés à recenser les équipes qualifiées de chaque ligue pour les relais. Malgré une note explicative et un fichier type pour chaque demi-finale, il y a eu (encore) des erreurs sur les qualifiés qui remontent lorsque nous publions les listes des qualifiables, en désaccord avec la liste des qualifiés affichés au cours des 1/2 finales.

Le fait d'intégrer des masters (les MO) dans la course élite ne simplifie pas les opérations pour les officiels Logica.

Concernant les désistements des athlètes qualifiés à la finale, la transmission de la liste des repêchés s'avère également bien difficile, les ligues ne respectant pas toutes le délai et le format du fichier.

Au niveau des demandes de qualifications exceptionnelles, le nombre était équivalent aux années précédentes (70), malgré encore trop d'oublis de validations d'engagements de la part des clubs.

→ **A mentionner, pour l'an prochain**, dans le cahier des charges à destination du prestataire en chronométrie que ce dernier devra fournir, pour les relais, les fichiers en respectant le protocole Logica.

« L'installation » des Championnats a commencé le 25 février. Cependant, certains travaux avaient déjà été anticipés le 3 septembre 2019 avec 400 rotations de camions pour monter la butte Olympe de Gougues de 2000m³.

Dès le 25 février, le démontage de l'hippodrome a débuté pour permettre l'installation des Championnats de France.

Le travail effectué par le personnel municipal est à louer ainsi que celui des bénévoles qui, après 2 jours de mise en route, pour prendre leurs marques, se sont appropriés le projet.

Le délégué technique « parcours cross » tient à insister sur le grand professionnalisme de ces équipes qui ont mis du cœur à l'ouvrage et ont donné le maximum pour obtenir de beaux Championnats de France de cross.

Le vendredi 28 février, le parcours était quasiment terminé. Il restait à « monter » les 300m du départ, qui ne pouvaient être « montés » qu'à partir du mardi 2 mars pour cause de compétition de golf.

Trois rivières ont été creusées pour agrémenter le parcours.

La partie de la grande boucle située sur le golf aurait été très boueuse avec les débordements du « *Mortariou* », mais n'aurait pas remis en cause le passage ; le terrain étant très stable.

Il a été difficile d'annoncer aux équipes que cette compétition était annulée. Beaucoup de déception de toute l'équipe de montage pour qui ce cross était devenu le leur.

Dans une éventualité de report sur l'année 2021, un tour de l'hippodrome a été fait afin d'améliorer quelques points comme les montées et descentes de certaines buttes. Des travaux ont d'ores et déjà été faits sur la montée du pont.

Déception encore exprimée car cela aurait été un beau cross.

La CNR propose au Bureau fédéral la reconduction des Championnats de France de cross à Montauban
→ 9 pour → 2 abstentions → pas de vote contre

3. POINT SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2020

- **100km (25 avril) Belves (N-A)**

L'épreuve se préparait doucement, sérieusement, mais dans un climat particulier cette année.

Suite aux nouvelles directives, gouvernementales et fédérales, l'épreuve ne pourra pas se dérouler et c'est donc avec beaucoup de regret que l'annulation est prononcée.

- **Semi-Marathon (31 mai) aux Sables d'Olonne (P-L)**

L'organisation œuvre au maximum pour conserver la date du 31 mai.

Exceptionnellement, suite aux annulations des semi-marathons qualificatifs, la période de qualification s'étendra du 1^{er} janvier 2019 au 10 mai 2020.

Si les championnats de France ne peuvent se dérouler à la date du 31 mai, aux Sables d'Olonne, il n'y aura pas de championnats de France en 2020. En effet, la date du 27 septembre, que propose l'organisateur n'est pas envisageable en raison d'autres organisations à cette même date : le semi-marathon d'Annecy (label international) - le semi-marathon de Belfort (label national).

- **Trail (23 mai) Salers (ARA)**

Le nombre de places limité pour les qualifiés entraîne de nombreuses remarques et de déceptions de la part des clubs. Le nombre d'engagés à ces championnats est le plus élevé que nous ayons connu, (surtout sur le long) :

- 436 pour le long,
- 664 pour le court,
- contre 206 pour le long et
- 442 pour le court l'an dernier.

La collaboration est bonne avec les organisateurs.

Au vu du nombre important de coureurs, le départ a été modifié en conséquence.

- **10 km (13 juin) Langueux (BRE)**

La CNR propose de reporter les Championnats de France de 10km le 27 septembre, comme demandé par l'organisateur.

- **Montagne (14 juin) Dévoluy (PACA)**

Un gros travail de communication est réalisé par l'équipe locale.

M. CALAMITA communique régulièrement sur les actions mises en place.

- **Course verticale (11 juillet et 12 juillet) Val d'Isère (ARA)**

Les coureurs vont gravir la célèbre face de Bellevarde. Ce sont des organisateurs rodés aux grands événements.

- **Ekiden (13 septembre) Liévin (H-F)**

Les Championnats de France d'Ekiden se dérouleront le 13 septembre à Liévin.

La période de qualification s'étendra du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2020.

- **24h (10 et 11 octobre) Vierzon (CEN)**

La réunion préparatoire a eu lieu le 12 février dernier.

Les installations et le parcours seront identiques aux éditions précédentes.

Grâce à l'engagement des services municipaux et des bénévoles de l'organisation, tout se prépare et se met en place. On compte sur une forte participation, notamment celle des licenciés compétitions.

- **Marathon (25 octobre) Rennes (BRE)**

La réunion préparatoire s'est déroulée le 17 janvier avec un excellent accueil.

Rennes a déjà été le théâtre des championnats de France de marathon, en 2015.

La page web est ouverte pour toutes les informations. Les inscriptions sont possibles sur le site du prestataire en ligne choisi par l'organisateur.

Il s'agira de la seconde édition sans minima et avec engagement payant. Il faudra statuer en fin d'année sur la reconduction, ou non, quant à ce mode de fonctionnement.

A noter, le report du marathon de Paris, qui, sans concertation, s'est positionné 8 jours avant Rennes.

- **Match Interligues U20 – U23**

Pour rappel, l'édition 2019 avait été annulée, faute de participants.

Sous l'impulsion de Thierry GUICHARD, Elbeuf s'est positionné pour organiser ce match dans le cadre des « Boucles de la Seine ».

Suite au Covid-19, la compétition a été annulée, et par conséquent, le match également. Seulement quatre ligues s'étaient positionnées pour y participer.

4. POINT SUR LES CANDIDATURES DES CHAMPIONNATS 2021

France de trail

A ce jour, une seule candidature : Forcalquier (PCA) le 15 mai 2021 ; nous avons l'avis favorable de la ligue

France de 24h

Une candidature a été reçue pour l'organisation des Championnats de France : Brive la Gaillarde.

France de cross-country

Une candidature reçue des Mureaux qui pourrait accepter toutefois de reporter celle-ci en 2022 si Montauban souhaite l'organiser en 2021 (du fait de l'annulation de l'édition 2020).

5. POINT SUR LES DIFFERENTS CHALLENGES

Au vu de la conjoncture actuelle, la CNR propose de réfléchir aux challenges 2020.

6. COMPTE RENDU DES ASSISES DU RUNNING 2019 ET ORGANISATION DE LA REUNION PLENNIERE 2020

Michel HUERTAS souligne le très bon déroulement des Assises du running. Aussi, proposera-t-il au prochain Bureau fédéral que la tenue de la réunion plénière CNR 2020 ait lieu à Valence les 7 et 8 novembre 2020.

7. INFORMATION SUR LES FORMATIONS RUNNING

Jamais, dans le passé, le running n'a été à ce point sollicité pour les formations.

Les travaux ont été colossaux et sont loin d'être achevés. Le temps passé sur ce secteur a nécessité bien trop d'heures/bénévoles et rien que la partie animation a consommé près de 400 heures ! Les heures consacrées à la création des Formations ne sont pas comptabilisées dans ce temps et nous rencontrons toujours des difficultés avec l'OFA à ce sujet :

- 29 formateurs référents de ligue ont été formés,
- 200 stagiaires « juge running compétition » ont été formés,
- 56% des formateurs, soit 16 ont formé sur 1 à 9 événements,
- 40 stagiaires JURY supplémentaires seront formés sous 1 mois.

Une formation de juge running Trail est en cours.

Les documents associés à la formation de juge running route sont sur le site de l'OFA.

Les documents associés à la formation cross devraient être finalisés sous un mois.

Une formation de Chef juge running est prévue et en cours.

A ce sujet, la Ligue Grand-Est, via sa CRR, a été sollicitée pour trouver des candidats à l'examen. En l'absence de Raymond PRETAT, pour raisons de santé, la Ligue Grand-Est est la seule ligue à ce jour dépourvue de formateur référent running.

8. REGLEMENT DES MANIFESTATIONS RUNNING ET LIVRET RUNNING

Le temps prévu pour la refonte de la réglementation a été « englouti » par la surconsommation de temps sur le secteur de la formation. La refonte des fiches est avancée mais encore loin du produit fini.

Donc, les évolutions se limiteront aux propositions des référents.

9. POINT SUR LES RECORDS DE FRANCE RUNNING

1. La CNR homologue les records suivants

Seniors Hommes - 24 heures

272km217 - Erik CLAVERY - TUB Rezé - 26 octobre 2019 - Albi

(ancien record : 268km859 - Alain Prual - Sèvre Bocage AC - 10/07/1999 - Gravigny)

Seniors Femmes - 5km

16'34" - Mélanie DOUTART - Amiens UC - 12 octobre 2019 - Lille

(ancien record : 16'57" - Nancy Frouin - SC Ares - 7/04/2019 - Bègles)

Seniors femmes - 10km

31'15" - Liv WESTPHAL - AS St Junien - 29 décembre 2019 - Houilles

(ancien record : 31'20" - Clémence Calvin - Martigues SA - 16/06/2018 - Langueux)

Juniors Femmes - Semi-Marathon

1h15'48" - Manon TRAPP - AC Boulogne Billancourt - 20 octobre 2019 - Reims

(ancien record : 1h17'40" - Mélody JULIEN - AS Montredon - 28/10/2018 St Omer)

Juniors hommes - 10km

29'27" - Valentin BRESC - Décines Meyzieu A - 5 janvier 2020 - Nice

(ancien record : 29'46" - Romain COLLENOT-SPRIET - AJ Blois Onzain - 18 décembre 2011 - Houilles)

Cadets - 5km

15'16" - Alexandre FETIZON - EFS Reims A - 29 septembre 2019 - Sélestat

(ancien record : 15'33" - Hugo SCHROPFER - AMSL Fréjus - 16/02/2019 Monaco)

Cadettes - 5km

18' 32" - Marie DESMAREST - Amiens UC - 12 octobre 2019 - Amiens

(ancien record : 19'21" - Marie DESMAREST - Amiens UC - 02 juin 2019 - Amiens)

2. Performances non homologables comme records de France

Espoirs Hommes - 5km

14'49" - Christopher GABET - A Coureurs de Fond du Cateau - 9 novembre 2019 - Lille : pas de contrôle anti-dopage

Espoirs Femmes - 10km

32'48" - Mélody JULIEN - AS Montredon - 31 décembre 2019 - Barcelone : le parcours n'a pas été remesuré après la course (Règles 28.d et 28.e)

3. Record en instance d'homologation

Seniors Hommes – 5km

13'18" – Jimmy GRESSIER – Boulogne-sur-Mer AC – 16 février 2020 – Monaco

Cette performance constitue aussi le nouveau record d'Europe et elle sera reconnue comme record de France dès lors que European Athletics (EA) l'aura validé comme record continental.

Seniors Hommes – 10km

27'13" – Julien WANDERS – EAA s/l Foulée Annemasse – 12 janvier 2020 – Valence (ESP)

Cette performance constitue aussi le nouveau record d'Europe et elle sera reconnue comme record de France dès lors que EA l'aura validé comme record continental.

Seniors Femmes – 5km

15'31" – Liv WESTPHAL – AS St Junien – 16 février 2020 – Monaco : attente du résultat du contrôle anti dopage

Seniors Femmes – Marathon

2H23'41" – Clémence CALVIN – Martigues Sports Athlé – 14 avril 2019 – Paris : Instruction en cours

Espoirs Hommes – 5km

14'02" – Krilan LE BIHAN – Racing Multi Athlon – 16 février 2020 – Monaco : attente du résultat du contrôle anti dopage

Espoirs et Juniors Femmes – 5Km

16' 34" – Sara BENFARES – CA Montreuil 93 – 16 février 2020 – Monaco : attente du résultat du contrôle anti dopage

4. Proposition de modification

REGLE F 260 - HOMOLOGATION & CONTRÔLE DES RECORDS DE FRANCE

(Texte approuvé par le Comité Directeur de la FFA du 27 janvier 2018 et amendé par le Bureau fédéral du 26 juillet 2019)

Modification proposée par la CNR

28. Records de France de courses sur route

Si la performance est réalisée en France, l'épreuve doit être labellisée au niveau régional au moins et le parcours se réfère à la règle 28 ci-dessous :

(b) Les points de départ et d'arrivée d'un parcours, mesurés le long d'une ligne droite théorique qui les joint, ne doivent pas être éloignés l'un de l'autre de plus de 50% de la distance de la course.

(c) La dénivellation en descente entre le départ et l'arrivée ne doit pas excéder en moyenne un pour mille, c'est-à-dire un mètre par kilomètre (0,1%).

Règlementation relative aux chaussures de compétition pour les athlètes élites.

Une information concernant cette problématique est jointe en annexe du procès-verbal.

10. COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DES OFFICIELS FEDERAUX RUNNING

Le séminaire s'est déroulé les 8 et 9 février à Liévin.

La CNR remercie encore la Ligue des Hauts de France pour l'aide apportée à la mise en place et au bon déroulement de ce séminaire.

Chaque référent est intervenu dans sa discipline. Les échanges ont été constructifs dans une ambiance conviviale.

11. INFORMATION DU DEVELOPPEMENT RUNNING

A. RUN 2K CHALLENGE

- **Concept** : journée portes ouvertes des clubs running FFA.
- **Date** : samedi 6 & dimanche 7 juin 2020, au choix. Horaires également au choix en fonction des habitudes et possibilités locales.
- **Challenge sportif** : parcours de 2000m, matérialisé sur le lieu habituel d'entraînement des clubs (cela peut être le stade avec donc 5 x 400m à effectuer, un parc, forêt...) à réaliser 1, 2, 3... fois.
- **Participants** : ouvert à tous, qu'on soit débutant ou compétiteur, licencié ou non. Pas besoin de certificat médical (ce n'est pas une course), événement totalement gratuit.
- **Pourquoi l'organiser ?**
 - pour faire la promotion de son groupe d'entraînement running,
 - pour recruter de nouveaux licenciés,
 - pour obtenir le label d'Or running (certification des clubs).
- **Pourquoi y participer ?**
 - pour relever un 1^{er} défi sportif en course à pied,
 - pour rencontrer le club d'athlétisme local et l'encadrement,
 - pour obtenir des informations sur la pratique du running,
 - pour tenter de gagner un dossard pour le 10km festival athlé organisé dans le cadre des Championnats d'Europe d'athlétisme à Paris,
 - pour bénéficier de 2 séances gratuites dans le club d'athlétisme local.
- **De quels soutiens les clubs peuvent bénéficier ?**
 - La FFA accompagne tous les clubs avec :
 - les outils d'inscription en ligne,
 - la communication nationale,
 - 1 kit de communication imprimé et digital envoyé à chaque club,
 - des goodies pour tous les participants,
 - 2 dossards pour le 10km festival athlé des Championnats d'Europe à faire gagner aux coureurs sur chaque lieu,
 - 2 billets pour les championnats d'Europe pour le staff de chaque club organisateur.
 - Les projets Run 2K Challenge portés par les clubs sont éligibles aux subventions allouées dans le cadre du PSF.
- **Retro planning** :
 - jusqu'au 31 mars : enregistrement des clubs organisateurs,
 - à partir du 2 avril : inscriptions en ligne des participants,
 - mai : envoi des kits clubs,

- **Objectif** : au moins 100 clubs inscrits et 10 000 coureurs participants partout en France.
- **Etat des lieux au 10/03** : 30 clubs organisateurs enregistrés.
- **Principaux liens** :
 - Article athle.fr :
<https://www.athle.fr/asp.net/main.news/news.aspx?newsid=16790>
 - Page sur J'aimecourir.fr :
https://www.jaimecourir.fr/Club/Run2kmChallenge_concept.aspx
 - Inscriptions pour les clubs :
https://www.jaimecourir.fr/Club/Run2kmChallenge_inscription.aspx

B. FIDELISATION & RECRUTEMENT LICENCIES OU ADHERENTS RUNNING

- Rappel des partenariats courses : 20km de Paris, ASO, Marseille Cassis,
- Point sur la diffusion de l'information au sujet des courses à label (circulaire ligues et comités, communication licenciés, organisateurs),
- Running Heroes : challenges expérience athlé,
- Trails in France : tarifs préférentiels pour les stages,
- Etude de satisfaction participants CF running,
- Refonte de Jaimecourir.Fr

12. ASPECTS INTERNATIONAUX

IAAF/WA

Les Championnats du Monde de Semi-marathon 2022 ont été attribués à Yangzhou (CHN), seul candidat (alors qu'il y avait eu 7 pays potentiellement intéressés, dont la France avec Rennes - Marathon Vert).

La WA continue d'essayer d'intégrer le cross-country au programme des JO de Paris 2024.

EA : Championnats d'Europe

Ceux de Cross-country, après Dublin (2020) et Turin (2021), les championnats de 2022 auront sûrement lieu à Cracovie (Pologne, seul candidat).

Trail/Courses de Montagne 2022 : la ville d'Annecy est potentiellement candidate.

IAU : Championnats du Monde des 50km 2020

Ils auront lieu à Aqaba (Jordanie) le Vendredi 27 novembre 2020.

WMRA

Les Championnats du Monde Masters de course de montagne 2021 auront lieu à Glen of Aherlow en Irlande, le 11 septembre (ou, à défaut le 18).

La WMRA a ouvert les candidatures pour les Championnats du Monde Masters 2022 et la Coupe du Monde des cadets 2021/2022. La ville de Gap est potentiellement candidate pour ces deux compétitions.

13. QUESTIONS DIVERSES

Jean-Marc GARCIA nous évoque :

- **Les nouvelles catégories de Masters**

Sur les France de Cross, les France de 10km, les MO sont intégrés aux SE. Ils ne comptent pas dans les équipes Masters.

En montagne ekiden, semi-marathon, doit-on incorporer les MO dans les équipes masters ?

Réponse :

La CNR propose qu'on n'incorpore pas les MO dans les équipes masters afin de tout uniformiser.

Avec les nouvelles catégories, quelles sont les consignes pour organiser la remise des récompenses ?

Les 3 premiers élites, espoirs, les jeunes et MO monteront sur le podium. A partir de M1, seul le premier montera sur le podium.

- **L'Ekiden Series** : Serait-il possible d'avoir des informations sur le déroulement de ce challenge ?

Une seule manche s'est déroulée, l'ekiden de Marseille.

Réponse :

Un bilan sera fait lors de la prochaine réunion CNR.

- **Calorg**

La CNR rappelle aux CRR et CDR que leur rôle est aussi de relayer l'information auprès des organisateurs et de relancer les demandes de labels non saisies afin d'éviter les problèmes de retard, comme cela s'est produit cette année.

➔ Bien rappeler que l'organisateur peut annuler gratuitement le label avant le 31 décembre.

- **Evolution des labels sur les 3 dernières années**

Toutes les demandes de labels (Route et Nature) ont été validées, à l'exception des compétitions de Nouméa et de Reims.

Il subsiste quelques Cross, dont 2 demandés récemment.

A noter que 10 épreuves inscrites sur Calorg, avec demandes de labels, en décembre 2019 et janvier, février 2020 se sont vues refuser ces attributions, pour non-respect des délais.

Par ailleurs, 10 autres épreuves n'ont pas eu la validation de leurs labels pour raisons diverses (non-respect de la réglementation, première édition, rapports des juges etc...).

Enfin, 11 épreuves n'ont pas eu la validation du niveau de label demandé (rapports des juges, niveau des performances ou non-respect de certaines règles sportives).

Ci-joint, l'évolution des labels sur 4 années

Types	2015	2017	2019	2020
total label	716	744	737	767
total label 24h	9	9	8	8
label IT 24h	0	0	1	0
label NA 24h	0	1	1	2
label RG 24h	9	8	6	6
total label 100 km	6	4	4	6
label IT 100 km	0	0	0	0
label NA 100 km	1	2	3	2
label RG 100 km	5	2	1	4
total label 42km	34	37	40	38
label IT 42km	6	7	7	7
label NA 42km	11	11	10	10
label RG 42km	17	19	23	21
total label 21km	128	120	127	125
label IT 21km	9	10	10	10
label NA 21km	14	17	19	18
label RG 21km	105	93	98	97
total label 10km	335	352	314	326
label IT 10km	5	7	8	9
label NA 10km	24	31	32	29
label RG 10km	306	314	274	288
total label 5 km	0	0	20	46
label IT 5 km	0	0	0	0
label NA 5 km	0	0	0	0
label RG 5 km	0	0	20	46
total label ekiden	27	24	24	25
label IT ekiden	0	0	0	0
label NA ekiden	4	3	2	3
label RG ekiden	23	21	22	22
total label trail	66	83	98	97
label IT trail	1	1	1	1
label NA trail	22	26	22	22
label RG trail	43	56	75	74
total label mont	11	13	7	8
label IT mont	0	0	0	0

label NA mont	10	12	7	7
label RG mont	1	1	0	1
total label cross	77	80	78	76
label IT cross	0	0	0	0
label NA cross	24	24	22	23
label RG cross	53	56	56	53
total label autre	23	22	17	12
label IT autre	2	2	3	3
label NA autre	4	3	4	2
label RG autre	17	17	10	7

Bilan des compétitions non validées

Plus de 200 compétitions non validées

	Cross				Running	
total comp	non validées orga	non validées structures FFA		total comp	non validées orga	non validées structures FFA
33	22	11		182	108	74

→ Pour les épreuves à labels annulées en raison du coronavirus, le montant du label sera intégralement remboursé.

- **Les certificats de mesurage : qui doit faire le suivi et comment ?**

Réponse :

Michel HUERTAS demande à Jean-Marc GARCIA d'assurer ce suivi.

Une information a été faite auprès des CRR pour les épreuves sans certificat.

Un mail a été adressé aux organisateurs dont le certificat était périmé.

Dans deux cas au moins, le parcours avait été mesuré mais l'officiel Running n'avait pas envoyé le dossier pour certification. Il faudrait informer les officiels que leur travail s'arrête seulement quand le certificat est obtenu.

→ La CNR propose que les mesurages des épreuves soient effectués obligatoirement par 2 mesureurs à compter du 1^{er} novembre.

- **Fonctionnement de la région G-E**

Chaque ancienne région fonctionne de façon autonome et envoie les officiels dans son ancienne région. Conséquence : aucun officiel au label régional du trail de Rouffach.

Réponse :

Michel Huertas prendra contact avec la Ligue du Grand-Est.

- **Championnats de France de trail**

Proposition de modification du mode de qualification pour les Championnats de France trail 2021.

Lors de la dernière CNR, il a été décidé de prendre en compte les labels régionaux. Le nombre de qualifiés va augmenter et les athlètes perçoivent mal le fait qu'une simple participation suffit.

Trois propositions

Proposition 1

Prendre en compte le pourcentage d'arrivants toutes catégories et sexes confondus.

Pour être qualifié, il faut arriver dans les x% des arrivants.

ESF 85%

SEF 80%

MOF 85%

M1F 90%

M2F 90%

M3F 95%

M4F 95%

Au-delà, il suffira de terminer.

Pour être qualifié

ESM 65%

SEM 60%

MOM 65%

M1M 70%

M2M 75%

M3M 80%

M4M 85%

M5M 90%

M6M et M7M 95%

Au-delà il suffira de terminer.

Dès que la décision est prise nous pourrons afficher sur athle.fr, les qualifications individuelles (qi). Peu de développements nécessaires par le DSI. Dans chaque catégorie, environ 70% des athlètes seraient qualifiés.

Il faudra ensuite transmettre une information aux clubs et aux athlètes via nos newsletters.

Proposition 2

Prendre en compte la cote ITRA. Un développement est en cours pour faire un classement des traileurs français en se basant sur la cote ITRA. Une réunion doit avoir lieu en avril ou mai afin de pointer l'avancement du projet.

Proposition 3

A moins que l'on n'attende 2022 pour mettre en place un nouveau mode de calcul de qualification.

→ La CNR acte à l'unanimité la proposition 1.

- **Changement de date d'un label**

Dans le guide des labels, rien n'est prévu en cas de changement de date.

La CNR propose :

en cas de changement de date, l'organisateur doit avertir sous 48h la CNR et sa CRR. La CNR statuera sur le maintien du label. Le label pourra être supprimé si l'information n'a pas été transmise dans les délais.

Jean-François DELASALLE

- Aux référents cross : pourquoi certaines distances des championnats de France de cross ne correspondent-elles pas la réglementation (MIH, MIF, CAF, JUH, cross court H, cross court F). La différence est peu significative mais cela pourrait nous être reproché d'être en contradiction avec nos propres règlements (art A.3.2).

Réponse

Les distances annoncées dans la réglementation sont des distances approximatives.

- Aux représentants de la DTN

Pourquoi la formation (OFA) dans le domaine « encadrement sportif » exige-t-elle pour le diplôme d'« initiateur performance running » (2^e niveau ex 1^{er} degré) de valider le module M42 intitulé « intervenir en marche nordique compétition » ? Cela me semble une aberration qui risque de rebuter les candidats à une formation d'entraîneur running, d'autant qu'il y a 3 autres modules à valider et 32 heures de formation ! La Marche nordique est une discipline particulière qui ne concerne plus le running ; ce module devrait être rattaché à la formation des entraîneurs de marche et non à ceux du running (ou à un diplôme spécifique).

Réponse :

A la demande de la Fédération, un certain nombre de spécialités ont été regroupées au premier niveau de formation. A l'instar d'un initiateur « sauts » qui deviendra un entraîneur spécialisé (perche...), le running a été regroupé avec la Marche nordique de compétition (de même que la marche athlétique a été regroupée avec le demi-fond).

Il s'agit d'un regroupement de raison (thèmes transversaux communs) mais qui, en fait, ne concerne que les personnes souhaitant obtenir un diplôme correspondant au niveau initiateur (ce que nous ne souhaitons pas, puisque ce n'est que le début de la formation).

La formation et l'obtention d'un diplôme d'entraîneur (niveau 3) sont spécialisées. En d'autres termes, un entraîneur running n'a pas besoin de passer le diplôme d'initiateur running/MNC, il doit uniquement valider les modules correspondant à sa spécialité.

- **Aux responsables nationaux CALORG** : la validation nationale des labels régionaux est-elle indispensable ? ne pourrait-on pas bloquer totalement (informatiquement) toute possibilité de demandes tardives de label au-delà d'une date à fixer (actuellement 31/05) ?

Réponse :

Le blocage correspond au refus des labels après le 31 mai.

La validation nationale des labels est indispensable pour l'harmonisation.

- **La future CNR 2021-2024**

Y a-t-il un organigramme en préparation et des candidats déclarés avec de nombreuses idées novatrices ?

Réponse

Michel HUERTAS a adressé courant janvier une demande à tous les membres de la CNR afin de connaître dès à présent leur intention pour la prochaine olympiade.

- **Les candidatures à l'organisation des Championnats de France** : annoncer des Championnats de France beaucoup trop tardivement est intolérable (ex. de l'Ekiden 2020). Ne pourrait-on pas établir le principe suivant : si aucun dossier de candidature complet n'est validé pour le 1^{er} novembre de l'année n-1, il n'y aura pas de championnat dans la discipline l'année suivante ? Si les organisateurs le savent, les candidats feront leurs demandes à l'heure et on n'aura plus besoin d'aller soudoyer des candidats potentiels, quitte à ne pas vraiment bien savoir si les conditions seront bonnes ou pas ! Cela éviterait aussi des candidatures « foireuses » ou à problèmes comme on en a connu récemment...

Réponse

Michel HUERTAS souhaite une étude plus approfondie de ce sujet et confie celle-ci à Jean-Jacques GODARD.

- **Définir les missions et fonctions de chaque membre de la délégation fédérale** lors de Championnats de France (représentant FFA, délégués CNR, représentant DTN, animateur...)

Réponse

Michel HUERTAS traitera cette question en lien avec la Directrice Générale et les différentes parties prenantes d'un Championnat de France.

Nicolas PIN

- **N'est-il pas possible de déplacer la date limite du 31 mai pour les demandes de label ?**

Par exemple, à l'automne ?

Réponse

Cette date limite est nécessaire en raison des délais d'étude des dossiers par la CNR, l'approbation par le Bureau fédéral et la diffusion des labels retenus par rapport à des compétitions implantées en début d'année qui souhaitent effectuer leur communication bien en amont.

- **Pourquoi faut-il une validation nationale pour un label régional ?**

Réponse

Le Bureau fédéral lors de sa réunion du 13 février a confirmé que seule la Commission Nationale Running est habilitée à décerner les labels nationaux et régionaux.

- **Sur quel critère, le montant de 150 €, pour non-participation aux Championnats de France, a-t-il été fixé ?**

Ne serait-il pas plus juste de l'abaisser à 50 €, eu égard aux frais fixes de gestion d'engagement ?

Réponse

La participation aux Championnats de France Running s'effectue sur engagement par les clubs sur le site FFA. Il est anormal que les clubs ne désengagent pas leurs athlètes.

- **Dans le contexte actuel, ne serait-il pas judicieux de modifier la périodicité des Championnats de France running** (sauf pour le cross) en la passant à 2 ans, en privilégiant une alternance en fonction des disciplines, du calendrier international.

Pourquoi cette question ?

- à cause du manque de candidatures pour organiser les Championnats de France,
- à cause du nombre trop de championnats pour les clubs qui ne peuvent pas suivre financièrement,
- en vue de la réduction par 2 de l’empreinte carbone.

Réponse

Michel HUERTAS souhaite une étude plus approfondie sur ce sujet et confie celle-ci à

Jean-Jacques GODARD.

- *La prochaine réunion se réunira le 27 juin prochain à Paris -*

Michel HUERTAS
PRESIDENT DE LA CNR

World Athletics modifie sa réglementation concernant les chaussures de compétition pour les athlètes d’élite

World Athletics a modifié, aujourd’hui 31 janvier 2020, ses règles relatives aux chaussures de compétition, et ce, par souci de clarté envers les athlètes et les fabricants de chaussures et dans le but de préserver l’intégrité du sport.

Ces modifications ont été approuvées cette semaine par le Conseil de World Athletics, sur la recommandation du Groupe d’examen sur l’assistance, un groupe de travail interne composé d’experts techniques, scientifiques et juridiques ainsi que de représentants d’athlètes.

À compter du 30 avril 2020, avant de pouvoir être portée en compétition, toute chaussure doit avoir été disponible à l’achat par tout athlète sur le marché libre de la vente au détail (en magasin ou en ligne) pendant une période de quatre mois.

Si une chaussure n’est pas librement accessible à tous, elle sera alors considérée comme étant un prototype et son utilisation sera interdite en compétition. Sous réserve du respect de ces règles, une chaussure qui est accessible à tous mais qui est personnalisée pour des raisons esthétiques ou médicales, pour s’adapter aux caractéristiques du pied d’un athlète en particulier, sera autorisée.

Lorsque World Athletics a des raisons de croire qu’un type de chaussure ou une technologie spécifique pourrait ne pas être conforme au libellé ou à l’esprit des règles, elle peut soumettre la chaussure ou la technologie à un examen approfondi et peut interdire l’utilisation de la chaussure ou de la technologie en attendant les résultats de l’examen.

De plus, **un moratoire à durée indéterminée s'appliquera avec effet immédiat** sur toute chaussure (avec ou sans pointes) qui ne répond pas aux exigences suivantes :

- l'épaisseur de la semelle ne doit pas dépasser 40 mm ;
- la chaussure ne doit pas comporter plus d'une plaque ou lame rigide intégrée (de n'importe quel matériau) sur toute ou partie de la longueur de la chaussure. La plaque peut être constituée de plusieurs parties. Toutefois, ces parties doivent être placées sur un même plan (et non en parallèle ou empilées les unes sur les autres) et ne doivent pas se chevaucher ;
- pour une chaussure à pointes, une plaque supplémentaire (en plus de la plaque mentionnée ci-dessus) ou un autre mécanisme est autorisé uniquement pour fixer les pointes à la semelle, et l'épaisseur maximale de la semelle ne doit pas dépasser 30 mm.

Le juge-arbitre de la compétition aura l'autorité de demander à un athlète de remettre immédiatement ses chaussures pour inspection, à l'issue de la course, s'il a un doute raisonnable que les chaussures portées par l'athlète ne sont pas conformes aux règles.

Le Groupe d'examen sur l'assistance a conclu qu'il existe des recherches indépendantes qui indiquent que la nouvelle technologie intégrée aux semelles des chaussures à pointes et des chaussures pour épreuves sur route, peut fournir un avantage en termes de performance. D'autre part, il existe suffisamment de preuves pour susciter des inquiétudes quant au fait que l'intégrité du sport pourrait être menacée, compte tenu des récents développements de la technologie appliquée aux chaussures.

Le Groupe a donc recommandé que des recherches complémentaires soient menées pour évaluer l'impact réel de cette technologie. Il a également recommandé de créer un nouveau groupe de travail, composé de spécialistes en biomécanique et autres experts spécialisés, aux fins de superviser ces recherches et de procéder à l'analyse de toute nouvelle chaussure introduite sur le marché, le cas échéant. Les fabricants de chaussures seront invités à prendre part à ce processus d'évaluation.

Sebastian COE, Président de World Athletics, a déclaré : *« Il ne nous appartient pas de réglementer l'ensemble du marché des chaussures de sport. Cependant, il est de notre devoir de préserver l'intégrité des compétitions d'élite en veillant à ce que les chaussures portées par les athlètes en compétition ne procurent aucune aide ou avantage injustes. En ce début d'année olympique, nous ne pensons pas pouvoir rejeter les chaussures qui sont couramment disponibles depuis longtemps. Toutefois, nous pouvons fixer une limite en interdisant le port de chaussures qui dépassent ce qui est actuellement disponible sur le marché pendant que nous poursuivons notre étude. »*

« Je pense que ces nouvelles règles établissent un juste équilibre en offrant une garantie aux athlètes et aux fabricants qui se préparent pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020, tout en abordant les questions qui ont été soulevées vis-à-vis de la technologie des chaussures. Si de nouveaux éléments démontrent que nous devons renforcer ces règles, nous nous réservons le droit de le faire, et ce, dans le but de protéger notre sport. »

« Je tiens à remercier le Groupe d'examen sur l'assistance, présidé par M. Brian ROE, Officiel technique international, pour son attention minutieuse sur cette question et pour ses conseils éclairés. »

World Athletics va maintenant mettre en place un groupe de travail d'experts pour piloter les futures recherches sur la technologie des chaussures (et examiner les implications que ces recherches pourraient

avoir sur la réglementation), et pour évaluer les nouvelles chaussures qui apparaissent sur le marché. Ce groupe fera rapport à la Commission des compétitions et, en dernier ressort, au Conseil.

World Athletics reste ouvert à la poursuite du dialogue avec les fabricants de chaussures et les autres parties prenantes intéressées concernant les règles modifiées et leur impact ainsi que la question plus large de savoir comment équilibrer la technologie et l'innovation en matière de chaussures tout en composant avec l'intérêt légitime de World Athletics de préserver l'intégrité dans l'athlétisme.

Notes aux rédacteurs

1. Les amendements n'affectent pas la hauteur des chaussures utilisées au saut en hauteur et au saut en longueur (voir Règle 5.2).
2. Le Groupe d'examen sur l'assistance était présidé par Brian ROE (membre de l'ancien Comité technique). Ses membres étaient : Aziz DAOUDA, Yukio SEKI et Julio ROBERTO GOMEZ (membres de l'ancien Comité technique), Susan AHERN (membre de l'ancienne Commission juridique), Pedro BRANCO (ancien membre de la Commission Santé et Sciences), Michael FRATER (ancien membre de la Commission des athlètes) et Iñaki GOMEZ (membre de la Commission des athlètes).